

Suivi de grossesse Dates à retenir

www.has-sante.fr : Suivi orientation femmes enceintes en fonction des situations à risque identifiées - Synthèse

	Consultation préconceptionnelle
1^{er} trimestre	La 1 ^{ère} consultation se fait avant 10 Semaines d'Aménorrhée (soit 10 semaines d'absence de règles), puis la 2^{ème} avant 15 SA . Une déclaration de grossesse sera remplie par le professionnel ; à adresser à la caisse d'allocations familiales et de sécurité sociale. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien prénatal précoce ➤ Choix du mode de préparation à la naissance et à la parentalité ➤ Examens biologiques dont groupe sanguin, la sérologie de rubéole et de toxoplasmose Echographie de 11 à 13 semaines d'aménorrhée suivie d'un examen biologique de dépistage de la trisomie 21 (selon demande des parents)
4^{ème} mois	2 ^{ème} consultation.
5^{ème} mois	3 ^{ème} consultation Echographie de 21-22 semaines d'aménorrhée
6^{ème} mois	4 ^{ème} consultation. Examens biologiques Prendre contact avec la maternité d'accouchement
7^{ème} mois	5 ^{ème} consultation.
8^{ème} mois	6 ^{ème} consultation. Echographie de 30-33 semaines d'aménorrhée
9^{ème} mois	7 ^{ème} consultation, dans la maternité d'accouchement. Consultation avec un médecin anesthésiste.

A chaque consultation, examen clinique et biologique, albumine dans les urines ; toxoplasmose mensuelle si 1^{ère} négative. Des examens biologiques supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examen peuvent être réalisés en fonction des situations.

Les maternités du département

- Niveau 1 : maternité sans service de néonatalogie
- Niveau 2 : maternité avec un service de néonatalogie
- Niveau 3 : maternité avec un service de néonatalogie et de réanimation néonatale



Centres Périnataux de Proximité

- Centre périnatal de proximité (consultations, pré et postnatales, cours de préparation à la naissance...)

Conseil départemental : PMI (CDAS) 02 98 76 20 20

- Centre de PMI

Coordination :

F. BERTSCHY Sage femme coordinatrice
L. TREHORET Sage femme coordinatrice
V. PAUPERT Assistante administrative
Psychologues du réseau :
F. SALIOU-KERLEAU, A. GRENIER-SEGALEN

Réseau de Périnatalité de Bretagne Occidentale

65 Rue Jean Macé - 29200 BREST

Téléphone : 02 98 33 31 70

Télécopie : 02 98 43 49 79

www.perinat29.fr

Avec le concours de



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé



Entretien Prénatal Précoce pendant la grossesse

Les femmes enceintes peuvent bénéficier, dès le début de grossesse, ou à tout moment de la grossesse, d'un entretien individuel ou en couple avec un professionnel

Plaquette destinée aux femmes enceintes et aux couples

Entretien prénatal précoce

Pourquoi un entretien

Pour vous permettre de rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation et en prenant du temps.

Pour parler de vos attentes, vos besoins, et de votre projet de naissance.

Pour être informée du suivi de votre grossesse.

Pour connaître vos droits.

Pour préparer au mieux la naissance de votre enfant dans la maternité de leur choix.

Pour poser toutes les questions qui vous préoccupent.

Pour vous apporter un soutien dont vous auriez besoin.

Qui y a droit ?

Toutes les femmes enceintes et les couples qui le désirent. Vous n'avez pas besoin de prescription médicale pour le réaliser.

A quel moment ?

L'entretien se fera le plus tôt possible, mais il peut être fait aussi à tout moment de la grossesse (un seul entretien).

Combien va-t-il me coûter ?

Il est remboursé à 100 %, et dans certaines structures, vous n'avez pas à faire l'avance de frais (PMI et professionnels pratiquant le tiers-payant).

Avec quel professionnel ? Et où ?

Tous les professionnels de la grossesse, organisés en réseau : sages-femmes libérales, sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), et sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que les médecins généralistes, les gynéco-obstétriciens, et les gynécologues dans toutes les structures existantes et **formés à cet entretien.**

Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il se fait seul ou en couple.

Il dure de 45 minutes à une heure.

C'est un temps d'échange ; ce n'est pas un examen médical, ni une ouverture de dossier.

Cet entretien est confidentiel. Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord.

Une fiche de synthèse peut être faite, qui vous sera remise.

Que deviennent les renseignements recueillis par le professionnel ?

C'est vous qui décidez si des informations doivent être transmises ou non aux professionnels qui vont suivre votre grossesse ou qui pratiqueront l'accouchement.



Si vous voulez que les professionnels (généralistes, sages-femmes, gynécologues...), qui suivent votre grossesse, tiennent compte de certaines informations, vous pouvez demander à la personne qui a pratiqué l'entretien d'adresser un courrier ou une fiche qui sera jointe à votre dossier de suivi.

Et si je n'ai pas de questions ?

Voici quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment je vis ma grossesse ?
- Comment je me sens ?
- Quelles sont mes inquiétudes, comment j'envisage la naissance ?
- Comment me préparer à l'arrivée de mon (ou mes) enfant(s) ?